

COUR D'APPEL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
GREFFE DE MONTRÉAL

N° : 500-09-030772-230
(505-06-000019-138)

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

DATE : Le 21 octobre 2024

L'HONORABLE MARTIN VAUCLAIR, J.C.A.

PARTIE REQUÉRANTE	AVOCAT
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	Me MATHIEU QUENNEVILLE (Prévost Fortin D'Aoust) Absent
PARTIE APPELANTE	AVOCATE
VILLE DE BROSSARD	Me ROXANE NADEAU (Miller Thomson) Absente
PARTIES INTIMÉES	AVOCATE
MOHAMED BELMAMOUN GAËTAN L'HEUREUX	Me MARIE ELAINE GUILBAULT (Gonthier Avocats) Absente

DESCRIPTION : **Demande d'intervention volontaire à titre amical** (Arts. 187 al. 1 et 377 C.p.c.).

Greffière-audicière : Mélanie Camiré	Salle : RC-18
--------------------------------------	---------------

AUDITION

Vu l'absence de contestation, les parties sont dispensées d'être présentes à l'audience de ce jour.

PAR LE JUGE : Jugement – voir page 4.

Mélanie Camiré, Greffière-audicière

JUGEMENT

[1] La requête n'est pas contestée, à bon droit selon moi et toutes les parties sont d'accord à ce que l'Union des municipalités du Québec discute des arguments soulevés dans sa requête. Elles sont au surplus d'accord avec les conclusions proposées et elles ont été dispensées de se présenter aujourd'hui.

POUR CES MOTIFS, LE SOUSSIGNÉ :

[2] **ACCUEILLE** la requête en intervention volontaire à titre amical;

[3] **AUTORISE** l'Union des municipalités du Québec à déposer un exposé d'au plus 10 pages dans les 30 jours du présent jugement;

[4] **DÉFÈRE** la demande pour plaider, pour un maximum de 20 minutes, à la formation chargée d'entendre l'appel;

[5] **LE TOUT**, sans frais de justice.

MARTIN VAUCLAIR, J.C.A.